

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 V.184 vœu relatif à la rénovation et à l'ouverture de la chapelle de la Sorbonne autour d'un projet culturel à destination du grand public et du monde universitaire

Le Conseil de Paris,

Considérant la qualité et l'intérêt architectural de la chapelle de la Sorbonne, considérée comme un chef-d'œuvre de l'art classique français et classée MH depuis 1887 ;

Considérant la qualité artistique et l'intérêt patrimonial majeur du tombeau du cardinal de Richelieu, dû au sculpteur François Girardon (1694), qui est conservé dans le cœur de la chapelle et des peintures de Philippe de Champaigne pour les pendentifs de la coupole, classés depuis 1887 ;

Considérant le caractère patrimonial de l'orgue commandé à Pierre-François Dallery (1764-1833) à l'issue de la restauration de la chapelle funéraire de Richelieu en 1825 et construit par son fils, Louis-Paul, classé depuis 1980 ;

Considérant que cette chapelle est l'unique témoin de la Sorbonne que le cardinal de Richelieu, qui en était proviseur, a fait reconstruire par Jacques Lemercier ;

Considérant que cette chapelle, située au cœur du Quartier Latin, est partie intégrante de La Sorbonne, siège de l'Université de Paris depuis le début du XIXe siècle jusqu'à sa dissolution en 1970, et siège vivant de nombreuses institutions importantes de l'enseignement supérieur français : universités, Chancellerie des universités, École pratique des hautes études, Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, instituts de formation et de recherche... ;

Considérant que la chapelle n'a plus de vocation religieuse depuis 1957, à l'exception de l'obligation d'une messe anniversaire annuelle à l'intention du cardinal de Richelieu ;

Considérant par ailleurs que la chapelle a désormais une vocation culturelle comme en témoignent les nombreuses expositions qui y ont été organisées jusqu'au début des années 2000 ;

Considérant enfin que la chapelle est depuis de longues années fermée au public parisien, lequel doit pouvoir y accéder sans préjudice de son histoire et de sa vocation universitaire.

Sur proposition de Florence BERTHOUT et les élus du groupe Indépendants et Progressistes,

Emet le vœu que :

- Si un projet de rénovation est prévu pour ce monument majeur et à quelle échéance il doit être réalisé afin de rendre la chapelle accessible au public ;
- le projet de rénovation soit accompagné d'un projet culturel prenant en compte à la fois l'intérêt du grand public et la vocation universitaire de la chapelle ;
- le projet culturel soit porté dans la mesure du possible par une institution universitaire déjà présente en Sorbonne, ayant une vocation patrimoniale et culturelle incontestable et associant les différents acteurs institutionnels, universitaires et municipaux impliqués dans la vie de l'arrondissement ;
- le projet culturel retenu vise la plus grande ouverture possible de la chapelle, tienne compte des besoins non satisfaits de son public naturel, étudiants et enseignants chercheurs, et de la volonté légitime du grand public d'y accéder, et favorise enfin les échanges entre le monde universitaire et la société.